

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 octobre 2022

CD20221027_19
id. 6626

Le 27 octobre 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil Départemental,

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. DESCAZEUX (pouvoir à Mme MORVAN), Mme DUCASSE (pouvoir à M. BEQ)

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

AVANCEMENT DU PROGRAMME DE VOIRIE

Comme chaque année, la réunion consacrée au vote de la décision modificative permet d'établir le bilan sur l'avancement des divers programmes de voirie départementaux.

I – BILANS DES PROGRAMMES ANNUELS

Les programmes antérieurs à 2019 ont tous été réalisés dans leur intégralité.

Sur le programme de travaux 2019-2020 (annexes n° 1 et n° 2)

- 56 opérations sont terminées,
- 1 opération reste à lancer sur la route départementale n° 94 bis à Grisolles, elle sera réalisée au printemps 2023 suite aux travaux communaux.

Sur le programme de travaux 2020-2021 (annexes n° 3 et n° 4)

Les 64 opérations sont terminées.

Sur le programme de travaux 2021-2022 (annexes n° 5 et n° 6)

- 60 opérations sont terminées,
- 2 opérations sont en cours de travaux,
- 2 opérations sont lancées,
- 1 opération reste à lancer.

Par ailleurs, afin de prendre en compte les demandes conjointes de la Région Occitanie et du Grand Montauban Communauté d'agglomération, un parking de dépose/reprise des élèves et pouvant servir également de relais vers les lignes de transport en commun par autobus va être réalisé, en complément de l'aménagement du giratoire dit de Capou, sur la route départementale n° 927 à Montauban. Le Grand Montauban participe à cette opération supplémentaire à hauteur de 50 %. Il est ainsi proposé d'augmenter l'autorisation de programme de 140 000 € correspondant au coût TTC des travaux.

Sur le programme de travaux 2022-2023 (annexes n° 7 et n° 8)

- 36 opérations sont terminées,
- 23 opérations sont en cours de travaux,
- 19 opérations restent à lancer.

II – LES OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES

1) - Construction du pont de Verdun-sur-Garonne

Le Département a conclu, le 30 avril 2010, un contrat de partenariat public privé pour la construction du pont de Verdun-sur-Garonne d'une durée d'exécution de 28 ans avec Vinci construction France, SPVG. Ce contrat, régi par la loi n° 2008-735 du 28 juillet 2008 relative aux contrats de partenariat et par l'article L.1414-14 du code général des collectivités territoriales, prévoit que le titulaire établit un rapport annuel comportant, notamment, les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du partenariat public privé et une analyse de la qualité de service pour l'année 2021 (annexes n° 9 et n° 10). Ce rapport doit permettre d'apprécier les conditions d'exécution du service public lié au suivi de l'ouvrage et est transmis à l'Assemblée départementale. Il fait l'objet d'un débat.

Sont présentées, outre le rapport financier, les actions techniques menées par le titulaire.

Suite à une campagne de réparations conséquentes menée en 2020, les travaux suivants ont été réalisés par le titulaire en 2021 :

- réparation des gabions soutenant les remblais contigus.

Parmi les éléments diagnostiqués et les réparations spécialisées à venir :

- Le traitement des enrouillements sur les semelles supérieures des pièces de pont (programmé en 2023),
- Le traitement des zones de peinture écaillée (programmé en 2023),
- Les reprises de vis et de rivets sur les gaines de protection des câbles porteurs et des suspentes (programmées en 2025).

Un lavage complet, programmé en 2022, est en cours.

La réparation des bâches de bassin d'orage, consécutive aux dommages causés par l'inondation du mois de janvier 2022 est en cours.

2) – Intempéries, réparations des dommages

Intempéries 2018 :

Les intempéries du 1^{er} semestre 2018, avec de forts volumes de précipitations ont engendré des dégâts très importants au réseau routier départemental. Les territoires des subdivisions de Valence d'Agen et de Castelsarrasin ont été les plus affectés.

L'ensemble des travaux de remise en état prévus ont été effectués.

Intempéries 2019-2020 :

À l'image de 2018, les intempéries de fin 2019 et de début d'année 2020 ont provoqué des dommages à la voirie départementale.

Une autorisation de programme de 300 000 € a été votée au budget primitif 2020 assortie de 300 000 € de crédits de paiement (sur 2020 et 2021). Sur cette dotation, les travaux de la reprise de talus de la route départementale n° 959 à l'Honor-de-Cos ont été terminés.

Intempéries 2021

Les intempéries du début de l'année 2021 ont entraîné des dégâts aux infrastructures, réparés pour certains, dont les conséquences sont encore visibles et pénalisantes, notamment pour la route départementale n° 78 en bordure de l'Aveyron à Lamothe-Capdeville.

La réparation de cet important glissement de terrain a justifié la création d'une autorisation de programme fixée, dans un premier temps à 500 000 €, puis portée à 760 000 € au budget supplémentaire.

C'est notablement insuffisant au regard du résultat de la consultation des entreprises, menée récemment en ce sens, et qui a conduit à la notification d'un marché de 1 450 000 € TTC.

Compte tenu des crédits résiduels sur cette ligne budgétaire, il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme 2022 de 545 000 €, l'élevant ainsi à 1 305 000 € pour un démarrage du chantier en septembre 2022.

3) - Aménagements paysagers

Afin d'initier une démarche de mise en valeur paysagère des giratoires sur les routes départementales, hors agglomération, situés à proximité de lieux remarquables, il est proposé une première opération sur la route départementale n° 820, à proximité immédiate de l'échangeur autoroutier de Bressols.

Le coût de cet aménagement, au caractère sobre et économique en ressources et en entretien, est évalué à 15 000 € TTC pour lesquels une augmentation correspondante de l'enveloppe 2022 « plantations d'arbres et arbustes » est proposée.

III – INVESTISSEMENTS DIVERS

Acquisition de matériel de signalisation :

Afin d'équiper en signalisation directionnelle et de police les carrefours à aménager et de procéder aux implantations liées à des évolutions de régimes de circulation ou de priorité, une dotation de 175 000 € a été votée au budget primitif de 2022. En complément, une première phase du plan pluriannuel de rénovation de la signalisation directionnelle a été décidée lors du vote du budget primitif de 2022, à hauteur de 150 000 €, venant s'ajouter à la dotation annuelle.

Au 13 septembre 2022, ce programme a été exécuté à 78 %.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission mobilités, infrastructures, routes,

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1414-14,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

I – Au titre des programmes annuels :

- Prend acte, selon les modalités susvisées, de l'état d'avancement des programmes de voirie 2019-2020 (annexes n° 1 et n° 2), 2020-2021 (annexes n° 3 et n° 4), 2021-2022 (annexes n° 5 et n° 6) et 2022-2023 (annexes n° 7 et n° 8) ;
- Approuve l'augmentation de l'autorisation de programme 2021 de 140 000 € ;
- Ratifie les crédits correspondants (programme P001, opération P001O001, enveloppe P001E10, Nat. Ana. 23151/621/23).

II – Au titre des opérations spécifiques :

- Prend acte du rapport annuel 2021 relatif à l'exécution du partenariat public privé du pont de Verdun-sur-Garonne, tel que ci-annexé (annexes n° 9 et n° 10) ;
- Prend acte de l'état d'exécution et d'avancement des opérations spécifiques suivantes concernant les réparations des dégâts sur le patrimoine routier départemental suite aux intempéries de 2018, 2019, 2020 et 2021 ;
- Approuve l'augmentation de l'autorisation de programme 2022 de 560 000 € ;
- Ratifie les crédits correspondants soit :
 - 545 000 € sur le programme P002, opération P002O007, enveloppe P002E06, Nat. Ana. 23151/622/23.
 - 15 000 € sur le programme P002, opération P002O003, enveloppe P002E06, Nat. Ana. 2121/621/21.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL